226477 - Une divergence de vues l'oppose à ses père et mère à propos de l'éducation de ses enfants

question

Quelle est la règle qui régit l'obéissance aux père et mère? Nul doute que l'islam la met en relief. Allah la lie à Son obéissance. Mais que faire quand on a affaire avec des parents qui s'immiscent dans des affaires relavant de l'éducation des enfants? Il se peut par exemple que je demande à mon fils de dormir tôt étant donné qu'il peut lui arriver de se réveiller en pleine nuit et de me priver de sommeil. Quant à mes parents, ils me donnent l'ordre de le laisser tranquille. Comment trancher ici? M'est-il possible d'éduquer mon enfant comme je l'entend à condition de me conformer à la loi religieuse? J'espère recevoir un conseil.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Obéir aux père et mère est un devoir à condition:

1. qu'ils ne donnent pas un ordre dans le sens d'une désobéissance car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) :Pas d'obéissance dans la désobéissance. On n'obéit que dans le bien. (Rapporté par al-Bokhari,7257).

2.Que l'ordre ne nuise à l'enfant ou à un autre des protégés (du destinataire de l'ordre) comme ses enfants, ses épouses et consorts, compte tenu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui):Ni dommage à infliger ni préjudice à subir. (Rapporté par Ibn Madja,2340 et jugé authentique par al-Albani).

3. Que l'ordre n'implique une difficulté extraordinaire car l'application des ordres d'Allah dépend de la capacité à le faire: Allah n'impose à aucune âme ce qui dépasse ses capacités. (Coran,2:286). Que dire des ordres venus des créatures? Voir la réponse donnée à la question n°

214117 .

Quant à la divergence qui vous oppose à vos parents à propos de l'éducation de vos enfants, examinez l'affaire. S'ils vous donnent un ordre impliquant une désobéissance ou un préjudice clair pour vous ou pour eux ou vous donnent un ordre pénible pour vous ou pour eux, vous n'avez pas à leur obéir dans tous ces cas.

Ce qui ne veut pas dire que vous pouvez leur répondre avec dureté et grossièreté car il faut s'adresser à eux avec douceur et de belles paroles et éviter autant que faire se peut de les contredire en face d'eux.

Si leurs ordres sont exempts des trois choses sus indiquées, on doit leur obéir. N'aimez vous pas que votre fils vous obéisse? Obéissez alors à vos parents. La piété filiale est une dette et la maltraitance des parents l'est aussi. Efforcez vous à bien traiter vos parents. Soyez douce envers eux. Honorez-les. Manifestez votre dévouement pour eux dans la mesure du possible.

Allah le sait mieux